

Avez-vous entendu?



Un vaccin qui protège contre **le virus respiratoire syncytial (VRS)** a été approuvé pour utilisation au Canada. Les personnes de **60 ans et plus** et les personnes **enceintes depuis 32 à 36 semaines** peuvent le recevoir.

Vous avez 60 ans ou plus ou vous êtes enceinte?
Demandez à votre professionnel·le de santé si
vous pouvez vous faire vacciner contre le VRS.